

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– ‘RIGID GROUT A’

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	‘Rigid Grout A’
Autres moyens d’identification	Coulis polyuréthane hydrophobe
Usage recommandé	Usage professionnel seulement
Restrictions d’utilisation	Aucunes connues
Identificateur du fournisseur	Multiurethanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3
Numéro de téléphone d’urgence	1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Lésions oculaires graves /
Irritation oculaire

Catégorie 2A

Éléments d’étiquetage

Symbole



Mention d’avertissement

ATTENTION

Mention de danger

Provoque une grave irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

Portez un équipement de protection approprié.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Stockage

Garder le récipient bien fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à utiliser. Stocker dans le contenant d'origine à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des substances incompatibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

Disposition

Éliminer le matériel conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales. Les règlements peuvent varier dans différents endroits. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du générateur de déchets.

Autres dangers

Aucuns connus

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
2,2'-oxbisbiséthanol	111-46-6	≥ 10 - ≤ 17%	Non disponible	Non disponible
Ethenediol	107-21-1	≥ 3 - ≤ 5%	Non disponible	Non disponible

Notes

Toute concentration indiquée sert à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot. Selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations applicables, il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui soient classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et qui, par conséquent, nécessitent une déclaration dans cette section.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. En cas d'arrêt respiratoire ou respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle ou donner de l'oxygène par un personnel qualifié. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide respiratoire de procéder à une réanimation bouche à bouche. Demander de l'aide médicale. Si nécessaire, appelez un centre antipoison ou un médecin. Si la victime est inconsciente, placez-la en position de récupération et consultez un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.

Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Continuez à rincer pendant au moins 20 minutes. Demander de l'aide médicale.

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Retirez les prothèses dentaires si présentes. Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– ‘RIGID GROUT A’

une position où elle peut respirer confortablement. Si du matériel a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez-lui de petites quantités d'eau. Arrêtez-vous si la personne exposée a mal au cœur car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit rester basse pour que les vomissements ne pénètrent pas dans les poumons. Demander de l'aide médicale. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, placez-la en position de récupération et consultez un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.

Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes de surexposition peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter symptomatiquement. Si exposé ou concerné, consulter un médecin.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utilisez des produits chimiques secs ou du CO₂. Eau pulvérisée pour les grands incendies.

Agents extincteurs inappropriés

Aucuns connus

Dangers spécifiques du produit

En cas d'incendie ou de chaleur, une augmentation de pression se produit et le contenant peut éclater. Les produits de décomposition peuvent inclure du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, borner rapidement le site en évacuant toute personne de la zone entourant l'incident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter le contact avec les yeux ou sur la peau. Ne pas respirer les fumées / brouillards / vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Portez un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloignez les contenants de la zone de déversement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou de la manière suivante : contenir et collecter les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par ex. sable, terre, vermiculite ou terre de diatomée et placer dans un récipient pour élimination conforme à la réglementation locale. Éliminer via un entrepreneur en élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même risque que le produit déversé.

Procédures de notification

Non disponible

Précautions environnementales

Éviter la dispersion des matières déversées, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un contenant de remplacement approuvé, fabriqué dans un matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant. Un bon entretien est nécessaire pendant le stockage, le transfert, la manipulation et l'utilisation de ce produit. À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (oxydants forts, bases fortes), des aliments et des boissons. Conserver le contenant bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utiliser. Les contenants ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants sans étiquette. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

Non chimique	Type	Valeurs limites d'exposition	Source
2,2'-oxbisbiséthanol	TWA	10 mg / m ³ 8 heures	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011)
Ethanediol	STEL	10 mg / m ³ 15 minutes (Forme: fraction inhalable. Aérosol seulement.) 50 ppm 15 minutes (Forme: fraction de vapeur)	ACGIH TLV (États-Unis, 03/2017)
Ethanediol	TWA	25 ppm 8 heures (Forme: fraction de vapeur)	ACGIH TLV (États-Unis, 03/2017)
Ethanediol	C	100 mg / m ³ (Forme: Aérosol seulement)	Ontario (Canada, 07/2015)
Ethanediol	C	100 mg / m ³ (Forme: Aérosol)	Colombie-Britannique (Canada, 07/2016)
Ethanediol	TWA	10 mg / m ³ 8 heures (Forme: Particulaire)	Colombie-Britannique (Canada, 07/2016)
Ethanediol	STEL	20 mg / m ³ 15 minutes (Forme: Particulaire)	Colombie-Britannique (Canada, 07/2016)
Ethanediol	C	50 ppm (Forme: Vapeur)	Colombie-Britannique (Canada, 07/2016)
Ethanediol	CEIL	100 mg / m ³ (Forme: aérosol)	Saskatchewan (Canada, 07/2013)
Ethanediol	STEV	50 ppm 15 minutes (Forme: vapeur et brouillard) 127 mg / m ³ 15 minutes (Forme: Vapeur et brouillard)	Québec (Canada, 01/2014)
Ethanediol	C	100 mg / m ³	Alberta (Canada, 04/2009)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air. Les émissions provenant de la ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquide, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, sauf si l'évaluation indique un degré de protection supérieur: lunettes antiéclaboussures.

Protection de la peau

Lors de la manipulation de produits chimiques, portez toujours des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation des risques le conseille. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps nécessaire à la percée de tout matériau de gant peut varier d'un fabricant à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut être estimée avec précision. Les équipements de protection individuelle pour le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

corps doivent être choisis en fonction de la tâche à exécuter et des risques encourus. Ils doivent être agréés par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection des voies respiratoires

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisissez un respirateur répondant à la norme ou à la certification appropriée. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire afin de garantir un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits de beauté en travaillant avec ce produit. Une fois les travaux terminés, laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Assurez-vous que les bassins oculaires et les douches de sécurité sont à proximité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide clair à jaune pâle
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion et point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Coupe fermée: > 93,3 ° C
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité relative (eau = 1)	1,04 à 1,05
Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble dans l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ- 'RIGID GROUT A'

Solubilité dans d'autres liquides	Non disponible
Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Dynamique (température ambiante): 185 à 235 mPa·s (185 à 235 cP)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucunes données de test spécifique liées à la réactivité sont disponibles pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Ce produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques - Toxicité aiguë

<u>Nom chimique</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèce</u>	<u>Dose</u>	<u>Exposition</u>
2,2'-oxbisbiséthanol	LD50 voie cutanée	Lapin	11 890 mg/kg	-
2,2'-oxbisbiséthanol	LD50 orale	Rat	12 000 mg/kg	-
Ethanediol	LD50 orale	Rat	4 700 mg/kg	-

Données toxicologiques - Irritation / Corrosion

<u>Nom chimique</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèce</u>	<u>Score</u>	<u>Exposition</u>	<u>Observation</u>
2,2'-oxbisbiséthanol	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	50 mg	-
2,2'-oxbisbiséthanol	Peau - Irritant léger	Humain	-	72 heures 112 mg Intermittent	-
Ethanediol	Peau - Irritant léger	Lapin	-	500 mg	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ- 'RIGID GROUT A'

Ethanediol	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Ethanediol	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	1 heure 100 mg	-
Ethanediol	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	6 heures 1 440 mg	-
Ethanediol	Peau - Irritant léger	Lapin	-	555 mg	-

Toxicité aiguë

<u>Route</u>	<u>Valeur ETA</u>
Orale	3 539,2 mg/kg

Cancérogénicité Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) Non disponible

Sensibilisation respiratoires ou cutanée Non disponible

Toxicité pour la reproduction Non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales Non disponible

Danger d'aspiration Non disponible

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation Oui

Contact avec la peau Oui

Contact avec les yeux Oui

Ingestion Oui

Signes et symptômes de l'exposition

Inhalation
Aucun effet significatif ou danger critique.

Contact avec la peau
Aucun effet significatif ou danger critique.

Contact avec les yeux
Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes de surexposition peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur.

Ingestion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ- 'RIGID GROUT A'

Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets chroniques potentiels sur la santé Non disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Non disponible

Persistance et dégradation Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

<u>Nom chimique</u>	<u>LogP_{ow}</u>	<u>BCF</u>	<u>Potentiel</u>
2,2'-oxbisbiséthanol	-1,98	100	Faible
Ethanediol	-1,36	-	Faible

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs Aucun effet significatif ou danger critique.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination La production de déchets doit être évitée ou minimisée si possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et à la législation sur l'élimination des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences des autorités locales et régionales. Éliminer les excédents et les produits non recyclables par un entrepreneur en élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout sans être traités, à moins d'être totalement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage devraient être recyclés. L'incinération ou dépotoir ne devraient être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou les doublures peuvent conserver des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

49 CFR/DOT	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Numéro de classement tarifaire 3909.50.5000

Précautions spéciales Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, transportez-le toujours dans des contenants fermés, debout et sécurisés. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Dangers environnementaux Voir la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes

LCPE (LES/LIS) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

INRP Les composants suivants sont répertoriés: Ethanediol

Substances toxiques LCPE Aucun des composants n'est répertorié.

Informations américaines

Règles de test final (TSCA 4a) Acétaldéhyde

Règles finales pour les nouvelles utilisations importantes (TSCA 5a2) 2-Méthoxyéthanol

PAIR (TSCA 8a) Octaméthylcyclotétrasiloxane; Décaméthylcyclopentasiloxane; Dodécaméthylcyclohexasiloxane; Acétaldéhyde

Exemption CDR/Exemption partielle (TSCA 8a) Non déterminé

Inventaire TSCA 8(b) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Clean Water Act (CWA) 311 (Loi sur l'eau saine) Acétaldéhyde

Clean Air Act section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (Loi sur la qualité de l'air) Listé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– ‘RIGID GROUT A’

<u>Clean Air Act, article 602, substances de classe I</u>	Non listé
<u>Clean Air Act, article 602, substances de classe II</u>	Non listé
<u>DEA List I Chemicals (précurseurs chimiques)</u>	Non listé
<u>DEA List II Chemicals (Produits chimiques essentiels)</u>	Non listé
<u>SARA 302/304</u>	Non disponible
<u>SARA 304 RQ</u>	Non applicable
<u>SARA 311/312</u>	Risque immédiat (aigu) pour la santé
<u>SARA 313</u>	

	<u>Nom du produit</u>	<u>Numéro de CAS</u>
Formulaire R - Exigences de déclaration	Ethanediol	107-21-1
Notification du fournisseur	Ethanediol	107-21-1

Règlements d'États Ethanediol est un composant répertorié du Massachusetts, de New York, du New Jersey et de la Pennsylvanie.

Le 2,2'-oxybiséthanol est un composant répertorié en Pennsylvanie.

Californie, Prop. 65 - AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le 1,4-dioxane, l'acétaldéhyde, reconnu par l'État de Californie pour provoquer le cancer, et l'éthylèneglycol, l'éther monométhyle de l'éthylèneglycol, connus de l'État de Californie à causer des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, visitez www.P65Warnings.ca.gov.

Informations internationales Non disponible

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision 15 octobre 2021

Avertissement Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Ces informations sont proposées uniquement à la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête sur le respect de la réglementation en vigueur, y compris sur l'utilisation en toute sécurité du produit dans toutes les conditions prévisibles. Cette information est conçue uniquement à titre indicatif et ne doit pas être considérée comme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT A’

une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire ci-dessus.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ